

## PROCES VERBAL DU BUREAU

13 octobre 2025

Le Bureau de TE38 dûment convoqué le 6 octobre 2025 s'est réuni le 13 octobre 2025 à 15 heures à Grenoble, en présentiel, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38.

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau du 8 septembre 2025.

### I / ELECTRIFICATION

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| 1. Travaux d'électrification   |                            |
| a) Programmes Électrification Rurale (ER) 2025   | <i>Décision</i>            |
| b) Programmes TE38 2025 - Article 8, Autofinancement, Urbanisme, Mutations et Part Couverte par le Tarif (PCT) | <i>Décision</i>            |
| 2. Evolution des financements - travaux sur la distribution publique d'électricité                             | <i>Point d'information</i> |

### II / ECLAIRAGE PUBLIC

- |                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| 3. Programme travaux neufs EP 2025 | <i>Décision</i> |
|------------------------------------|-----------------|

### III / TRANSITION ENERGETIQUE

- |                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| 4. BATIWATT- Adhésions            | <i>Décision</i> |
| 5. ISERENOV - Programmation 2025  | <i>Décision</i> |
| 6. IRVE : Transfert de compétence | <i>Décision</i> |

### IV / ACHAT D'ENERGIES ET ADMINISTRATION

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 7. Commission Consultative Paritaire pour l'Energie - Election d'un représentant de TE38 | <i>Décision</i> |
| 8. Partenariat 2025 - Association des Maires de l'Isère, AMI Développement et TE38       | <i>Décision</i> |

### V/ FINANCES

- 9. Prospective financière 2026 - 2030
- 10. Audit financier de fin de mandat

*Projet de délibération*  
*Point d'information*

## VI / RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION

- 11. Atelier énergie - renouvellement Partenariat "Des Mains en Or"

*Décision*

## VII / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38, souhaite excuser Messieurs Joël GULLON, Jacques RABIET et Pierre VERRI, retenus par ailleurs.

### Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Président propose que Monsieur Jean-Michel LEFRANCOIS, délégué de la commune de SAINT-GEOIRS, soit désigné comme secrétaire de séance.

#### **À L'UNANIMITÉ**

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Adoption du procès-verbal du Bureau du 8 septembre 2025 :

Monsieur le Président présente le procès-verbal du Bureau du 8 septembre 2025 et le soumet au vote.

#### **À L'UNANIMITÉ**

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

## I / ELECTRIFICATION

### 1-Travaux d'électrification

#### a) Programmes Électrification Rurale 2025

Les dossiers en instance correspondent aux dossiers d'électrification rurale qui ne sont pas financés.

Les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical en novembre 2010, à savoir note technique puis avancement du dossier et enfin antériorité. Ce classement sert de base à la répartition des crédits ER : FACE (80% du montant HT) et TE38 Améliorations esthétiques Rurales (80% ou 100% du montant HT, selon la perception de l'ACCISE).

Par rapport à la liste précédente, on peut noter pour le programme 2025 :

- Pour les extensions et renforcements,
  - 7 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (ROYBON, DIEMOZ ; IZERON ; RENCUREL ; ST BONNET DE CHAVAGNE ; ST GEOIRE EN VALDAINE ; VILLENEUVE DE MARC)
  - 0 nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire
  - 0 dossier à annuler

Pour les sécurisations,

- 1 nouveau dossier présenté pour attribution au bureau (Sur IZEAUX)
- 2 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (sur LIVET ET GAVET (x2)),
- Aucun dossier à annuler.

Pour les améliorations esthétiques,

- 2 dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur ST SAUVEUR ; CHATTE)
- 1 nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur ENTRE DEUX GUIERS)
- 1 dossier à annuler au bureau (Sur NANTES EN RATTIER)

#### Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2025 au titre des programmes d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
  - CAS FACE sous-programmes renforcement, extension, sécurisations et enfouissement,
  - TE38 enfouissement rural,
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- De solliciter le Département de l'Isère, au titre de la programmation d'électrification rurale 2025, pour ces opérations en instance ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.

#### À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 25

Voix Contre : 0

Abstention : 0

#### b) Programmes TE38 2025 - Art. 8, Autofinancement, Mutations et PCT

Les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical en novembre 2010, à savoir note technique puis avancement du dossier et enfin antériorité. Ce classement sert de base à la répartition des crédits TE38 : Article 8 (60% du montant HT, avec la convention Article 8 relative à la période 2020-2025 et TE38 Améliorations esthétiques Urbaines (60% ou 100% du montant HT, selon la perception de l'ACCISE).

Le programme article 8 (60% du montant HT : 30% Enedis + 30% TE38) est réservé aux améliorations esthétiques des communes urbaines. On peut noter pour ce programme 2025 :

- 1 nouveau dossier présenté pour attribution au bureau (Sur CHAVANOZ)
- 0 nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire
- 1 dossier à annuler (sur SASSENAGE)

Le programme autofinancement (20% du montant HT sur fonds propres TE38, retour de R2 complété de 30% issus de l'ACCISE pour les communes dont nous la percevons) permet de financer les améliorations esthétiques des communes urbaines et rurales (en totalité, ou en complément d'un financement principal plafonné). On peut noter pour ce programme 2025 :

- Pour les communes urbaines
  - 2 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur CHAVANOZ, ST JEAN DE BOURNAY)
  - 0 nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire
  - 0 dossier à annuler
- Pour les communes rurales
  - 2 nouveaux dossiers présentés pour attribution (sur DIEMOZ ; FAVERGES DE LA TOUR)
  - 1 nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur ANJOU)
  - 1 dossier à annuler (Sur NANTES EN RATTIER)

Le programme mutations de transformateurs (80% du montant HT sur fonds propres TE38) est réservé aux renforcements des communes rurales réalisées par simple mutation de transformateur, sans intervention sur le réseau (mutation « sèche »). On peut noter pour ce programme 2025 :

- Aucun dossier présenté pour attribution au bureau,
- Aucun dossier n'ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire,
- Aucun dossier à annuler.

Le programme PCT (40% du montant HT, 36% fonds PCT [Part Couverte par le Tarif] + 4% fonds propres TE38) est réservé aux travaux d'extension / renforcement pour alimenter des équipements agricoles hors AU ainsi que les maisons d'agriculteurs. On peut noter pour ce programme 2025 :

- Aucun dossier présenté pour attribution au bureau
- Aucun nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire.
- Aucun dossier à annuler

**Il est proposé aux membres du Bureau :**

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2025 au titre des programmes d'électrification urbaine et rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
  - Article 8 60%
  - Autofinancé 20% et 50%

- Mutation transfo 80%
- PCT 40%

- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.
- D'autoriser le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les débiteurs des travaux d'extensions.

#### À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2. Evolution des financements - travaux sur la distribution publique d'électricité

#### POINT D'INFORMATION

Emmanuel MONTAGNON demande une explication sur le tableau relatif aux financements, notamment sur l'année du demi-plafond.

Emilie VINCENT, Directrice des Services Techniques, précise que par exemple, pour une commune avec un indice de richesse inférieur à 10 et ayant déjà effectué des travaux à hauteur du plafond de 60 000 €HT la 1ère année, les travaux sont pris en charge avec un plafond de 30 000 euros HT de participation de TE38 pour la 2ème année (hors coût télécoms). La participation de TE38 dépend du niveau de richesse de la commune. Si une commune perçoit elle-même l'accise sur l'électricité, alors on passe à 80 % de participation au lieu de 100%, dans la limite du plafond ou du demi-plafond selon l'année.

Patrick ROSSI demande si le montant des travaux inclus dans le plafond est bien sans Orange ?

Emilie VINCENT, Directrice des Services Techniques, confirme que cette participation est sans Orange. La participation est de 13 €/ml de génie civil. Elle précise que c'est souvent ce point qui bloque les communes pour lancer un projet.

Patrick ROSSI confirme que c'est justement ce qui avait bloqué à Montalieu-Vercieu, empêchant le projet d'aboutir.

Le Président Bertrand LACHAT demande où en est la négociation avec Orange ?

Aymeric DE VALON, Directeur Général des Services, précise qu'elle est toujours en cours. Le problème vient de la convention cadre nationale, qui fixe le tarif à 13 €/ml seulement, ce qui est très défavorable pour les collectivités.

Bernard JULLIEN estime que cela coûte très cher aux collectivités. De plus, les délais sont considérables, que ce soit pour Orange ou pour la Fibre.

Michel TOSCAN demande si la situation est identique dans d'autres départements ?

Le Président Bertrand LACHAT confirme qu'elle est très similaire, et qu'il a régulièrement des échanges en ce sens avec la FNCCR.

Michel TOSCAN propose de renégocier la convention nationale afin qu'Orange et les autres opérateurs participant financièrement.

Jean-Marc LANFREY : Le problème, c'est qu'ils n'ont aucun intérêt à enfouir, donc les négociations sur une nouvelle convention n'aboutissent pas.

Patrick KAITANDJAN : La succession des intervenants – Orange, XP Fibre, puis la voirie – fait qu'au final, la commune attend longtemps avant que les travaux soient réalisés.

Jean-Marc LANFREY : Le financement des travaux d'enfouissement n'est pas un problème en soi, mais c'est la part complémentaire qui freine tout. On pourrait simplifier un peu les taux de financement, mais le vrai blocage reste cette part complémentaire.

Emilie VINCENT, Directrice des Services Techniques, rappelle qu'aujourd'hui, lorsqu'on procède à un enfouissement, il est obligatoire, dès qu'il y a une portée commune, d'enfouir les deux réseaux. Faut-il autoriser l'enfouissement du réseau DPE sans Orange, même s'ils partagent les mêmes appuis ?

Bernard JULLIEN estime que non, il vaut mieux tout enfouir, quitte à payer la part d'Orange.

Gilbert POMMET se demande si tout est enfoui, la fibre est-elle obligée de passer en souterrain dans les fourreaux ?

Frédérique FERRARIS précise que pourtant, même lorsque la DPE et Orange sont enfouis, XP Fibre installe parfois encore des poteaux aériens.

Aymeric DE VALON, Directeur Général des Services : Oui, en théorie c'est obligatoire. Mais en pratique, les 100 000 premières prises défectueuses qu'XP Fibre a dû reprendre ont entraîné un an de retard. Pour rattraper, le Département ayant des objectifs politiques et calendaires, XP Fibre a accéléré en posant parfois des poteaux aériens malgré la présence de fourreaux souterrains.

Emmanuel MONTAGNON questionne pour savoir si on pourrait simplifier le nombre d'indices de richesse en ne gardant que deux catégories ?

Emilie VINCENT, Directrice des Services Techniques, explique étudier actuellement quelles catégories regrouper pour obtenir des groupes homogènes. Il faut garder une certaine souplesse, car les programmations varient : parfois TE38 a pris du retard ou rencontré des difficultés à boucler la programmation.

Aymeric DE VALON, Directeur Général des Services, rappelle qu'en tant qu'AODE, nous serons jugés sur la qualité de l'électricité, pas sur la part d'Orange. D'où la réflexion sur la simultanéité des travaux.

Daniel PAILLOT se demande s'il faudrait augmenter les plafonds pour mieux aider les communes ?

Emmanuel MONTAGNON rajoute qu'il ne faut surtout pas que TE38 se substitue à Orange dans son rôle.

Le Président Bertrand LACHAT conclu en remerciant pour ces contributions. Elles vont être intégrées afin de proposer la meilleure solution possible.

## II / ECLAIRAGE PUBLIC

### 3. Programmation travaux neufs Éclairage Public TE38 2025

Il est important de noter que les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical 2022-114 en date du 03 octobre 2022. A savoir : **Critère 1. La technique ; Sous-critère 2. L'avancement du projet ; Sous-Critère 3. L'ancienneté du projet**

La liste des travaux d'éclairage public de TE38 de l'année N est arrêtée en fonction des crédits consacrés au transfert de la compétence éclairage public en investissement voté au budget primitif de l'année N et du classement opéré en début d'année N des projets issus de l'instruction des demandes formulées durant l'année N-1.

Le cas échéant, selon les crédits restant disponibles, il pourra être procédé à un complément de programmation en cours d'année N, en opérant une actualisation du classement enrichi des demandes déposées en cours d'année N.

En tout état de cause, les travaux relevant de la sécurité et de la sûreté publique seront engagés en priorité

Pour mémoire, la note technique est affectée à chaque dossier de la manière suivante :

	<u>Eradication BF</u>	Mise en <u>conformité</u> armoires	<u>EP fonctionnel</u> (voies)	<u>EP résidentiel</u> (places, parkings, lotissements)	<u>Mise en lumière</u> architecturale
Travaux EP <u>couplés</u> à des travaux DPE	NT1	NT1	NT2	NT2	improbable
Travaux EP <u>seuls</u> (non couplés à des travaux DPE)	NT2	NT2	NT3	NT4	NT5

Le programme EP MO TE38 (transfert) travaux neufs (25% ou 50% du montant HT par TE38 selon perception de la ACCISE) est réservé aux travaux neufs d'éclairage public des communes rurales ou urbaines nous ayant transféré la compétence.

On peut noter pour ce programme 2025 :

- 6 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur CHIMILIN ; CHOZEAU ; FAVERGES DE LA TOUR ; HEYRIEUX ; PONT DE BEAUVOISIN (LE) ; RENAGE)
- 5 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur CHUZELLES ; MARCILLOLES ; MONTEYNARD ; ST JEAN D'HERANS ; ST ROMANS)
- 1 dossier à annuler (Sur NANTES EN RATTIER)

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de réalisation pour 2025 au titre des programmes d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
  - Éclairage Public maîtrise d'ouvrage TE38 (MO)
  - Éclairage Public déplacements d'ouvrage (DO)
- De hiérarchiser l'ensemble des projets de travaux recevables conformément aux critères fixés par le Comité syndical ;
- D'attribuer les projets en état d'être réalisés par une entreprise au moment du classement (stade PBC) en fonction des crédits consacrés au transfert de la compétence éclairage public inscrits au budget ;
- De valider les montants prévisionnels des participations communales correspondantes :
  - Contribution aux frais de gestion
  - Contribution ou fonds de concours aux travaux ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants, et solliciter les participations communales inhérentes à ceux-ci ;
- D'engager les crédits correspondants :
  - sur le compte 2315 pour les dépenses d'investissement ;
  - sur compte 74748 pour les contributions des communes ;
  - sur le compte 13248 pour les fonds de concours.

## À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

## III / TRANSITION ENERGETIQUE

### 4.BATIWATT- Adhésions

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 1 collectivité a sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
SAINT NAZAIRE LES EYMES	9	Initial	16/09/2025	01/01/2026

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à 53.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 janvier 2026

## À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

Il est demandé si nous avons eu des premiers retours des adhérents de BATIWATT.

Emilie VINCENT, Directrice des Services Techniques, indique qu'il est encore trop tôt pour le savoir car ce dispositif a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il n'y a pas encore de retour précis.

### 5.ISERENOV - Programmation 2025

Il est rappelé que par délibération du 21 mars 2022, le Comité Syndical a décidé de mettre en place un dispositif de financement à la rénovation énergétique des bâtiments publics - Prime CEE appelé « ISERENOV ».

Dans ce cadre, le Comité Syndical a délégué au Bureau le soin d'attribuer les demandes de subventions.

Les demandes de subventions ci-jointes annexées représentent un montant de 102 917,14 €, pour un montant de travaux HT de 321 783,78 €, ce qui porte la consommation des crédits sur l'exercice budgétaire 2025 à 529 997, 41 €uros.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'attribuer les aides financières pour l'année 2025 selon la programmation annexée :
  - 102 917,14 € sur le programme « ISERENOV »

#### À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 6. IRVE - Transfert de compétence

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement de la compétence IRVE, inscrite à l'article 2.5 des statuts de TE38. Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité syndical a délégué au Bureau la prise en compte des nouvelles demandes de transfert de compétence. A ce jour, 2 communes supplémentaires ont sollicité le transfert de sa compétence IRVE à TE38 :

Commune	Date délibération	Date d'effet
SAINT CHRISTOPHE EN OISANS	12/09/2025	01/11/2025

Cette sollicitation porte le nombre total de transferts de la compétence à 212.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter le transfert de la compétence optionnelle IRVE des communes susmentionnées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

#### À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV / ACHAT D'ENERGIES ET ADMINISTRATION**

#### 7. Commission Consultative Paritaire pour l'Energie - Election d'un représentant de TE38

Pour rappel, la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE) est composée à parité de délégués de TE38 et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus en tout ou partie dans le périmètre du Syndicat.

Les membres du Bureau ont procédé le 11 janvier et 11 octobre 2021 à l'élection des représentants de TE38 composant la commission. Il est rappelé qu'en application de la délibération n° 2020-096 du Comité Syndical du 24 septembre 2020, les représentants de TE38 à la CCPE sont désignés par le Bureau en son sein.

Etant données la démission de Monsieur Patrice ISERABLE de ses fonctions de délégué de territoire et de Vice-Président du territoire 6, et de l'obligation d'être membre du Bureau pour siéger en tant que représentant de TE38 à la CCPE, il sera proposé aux membres du Bureau de procéder à la démission d'office de Monsieur Patrice ISERABLE.

Le poste n°13 est ainsi à pourvoir.

L'élection du membre titulaire représentant TE38, devant compléter la commission se fera au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Conformément aux statuts de TE38, s'il y a plus de candidatures que de sièges à pourvoir, le vote aura obligatoirement lieu à bulletin secret. Dans le cas contraire, il pourra avoir lieu à main levée si au moins deux tiers des délégués présents l'acceptent.

#### Il est proposé aux membres du Bureau :

- De prendre acte de la démission d'office de Monsieur Patrice ISERABLE de la CCPE ;
- Que Monsieur Guido MARTOIA soit candidat de droit en tant que Vice-Président du territoire n°6 ;
- De nommer ledit représentant de TE38 à la CCPE selon les modalités susmentionnées.

#### À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 8. Partenariat 2025 - Association des Maires de l'Isère, AMI Développement et TE38

L'Association des Maires de l'Isère (AMI) est une association fondée en 1931 représentant l'ensemble des élus du département. Elle a pour objectif de soutenir et d'informer l'ensemble des élus et collaborateurs des communes et communautés de l'Isère. Afin de professionnaliser le fonctionnement de l'AMI pour mieux répondre aux attentes des élus, la SARL AMI Développement a été créée en 2009 pour porter les activités commerciales de cette association, notamment l'organisation du Congrès des Maires annuel.

L'AMI et TE38 partagent la volonté commune de travailler conjointement pour favoriser l'information des collectivités du département sur des thèmes en lien avec l'énergie et la transition énergétique.

Aussi, il est proposé aux membres du Bureau de formaliser un partenariat d'une durée d'un an. Ce partenariat se concrétisera notamment par :

- La participation de TE38 dans un numéro de « La lettre aux élus » ;
- La participation de TE38 à une réunion d'information organisée par l'AMI ;
- L'intégration d'une plaquette gratuite de TE38 dans la mallette remise aux congressistes.

TE38 apportera également à l'AMI et AMI Développement une contribution financière de 5 000 € HT au titre de ce partenariat.

#### Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter le partenariat proposé par l'Association des Maires de l'Isère et la SARL AMI Développement tel que proposé en annexe de la présente décision pour une durée d'un an ;
- D'autoriser le versement de la participation financière correspondante.

#### À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

## V/ FINANCES

### 9. Prospective financière 2026 - 2030

#### Les équilibres financiers et la dynamique générale

La prospective 2026-2030 de TE38 s'inscrit dans une trajectoire tout à fait positive. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 17,3 M€ en 2026 et atteignent 18,5 M€ en 2030, traduisant une progression de +6,9 % sur la période. Cette évolution reste modérée mais régulière, soutenue principalement par l'Accise sur l'électricité, qui génère environ 10 M€ par an à partir de 2026 (10 M€ en 2026, 10,8 M€ en 2030). Les redevances de concessions et autres recettes viennent compléter ce socle avec près de 5 M€ par an. Parallèlement, les dotations des adhérents aux services (maintenance Eclairage Public, BATIWATT, Diagnostic EP, SIG, Achat d'énergie PCRS, etc.) se maintiennent autour de 2,3 M€ annuels. Les dépenses réelles de fonctionnement restent contenues, progressant de 7,8 M€ en 2026 à 8,4 M€ en 2030, soit une hausse annuelle moyenne de +3,4 %. Les charges de personnel, en lien avec le renforcement de la mission BATIWATT, le Glissement Vieillesse et Technicité et l'évolution de 4% du taux national de la CNRACL, progressent de 3,1 M€ en 2026 à 3,4 M€ en 2030, soit environ 40 % des dépenses de fonctionnement. Ces équilibres permettent de préserver un haut niveau d'autofinancement : l'épargne brute se situe entre 9,5 M€ en 2026 et 10,0 M€ en 2030, assurant un taux d'épargne brute stable autour de 54 %. Il est toutefois important de noter que 84% de nos recettes restent affectées, et des pistes d'actions de diversification de recettes ou de sécurisation seront à étudier.

#### La section d'investissement et le programme pluriannuel

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) reste ambitieux avec des dépenses annuelles autour de 26-27 M€ entre 2026 et 2030, soit un total cumulé de plus de 132 M€ sur la période. Trois axes principaux structurent ce PPI :

- **Distribution publique d'électricité** : poursuite des extensions, renforcements et enfouissements de réseaux, financés notamment par le FACE (environ 5 M€ par an) et les participations des collectivités (près de 27,5 M€ sur la période).
- **Eclairage public** : un effort constant de 5,5 M€ par an est prévu afin de poursuivre la rénovation en LED et atteindre les taux de modernisation attendus.

- **Mobilité électrique** : le programme EBORN de bornes de recharge sera maintenu, en cohérence avec le schéma directeur IRVE, dont une future mise à jour devrait être envisagée en début de futur mandat.

À cela s'ajoute la montée en puissance de la subvention ISERERENOV', qui progressera de 550 000 € en 2025 à 850 000 € dès 2028 et se stabilisera à ce niveau d'ici 2030.

Il est toutefois important de noter qu'à ce stade, aucune recapitalisation de la SEM ENERG'ISERE n'est prévue, celle-ci ayant eu lieu en 2025. Les incertitudes sur la filière énergie, dues aux variations sur ce sujet des décisions gouvernementales, ne permettent pas de s'engager à moyen terme.

### La trajectoire d'endettement et le financement

Un point majeur de cette prospective réside dans la maîtrise de la dette. Aucun nouvel emprunt n'est programmé d'ici 2030, ce qui permet une extinction progressive de l'encours. Celui-ci passe de 1,07 M€ en 2026 à 0 € dès 2029. Les annuités de la dette, déjà faibles (435 k€ en 2026), sont divisées par deux en 2029 (214 k€), confirmant la volonté de désendettement. Ce choix stratégique libère des marges de manœuvre et sécurise la soutenabilité des investissements.

L'équilibre financier du PPI repose sur une articulation claire : environ 15-16 M€ de participations annuelles viennent couvrir plus de la moitié des dépenses, tandis que l'épargne nette, comprise entre 9,0 M€ et 9,8 M€, assure le reste du financement. Le coût net annuel pour la collectivité s'établit autour de 10-11 M€, en baisse tendancielle sur la période. Malgré quelques exercices déficitaires (-132 k€ en 2026, -705 k€ en 2027), le fonds de roulement reste solide, s'établissant à 10,4 M€ fin 2030 contre 7,3 M€ en 2026.

### Conclusion et perspectives

La prospective 2026-2030 traduit une trajectoire robuste et maîtrisée. TE38 parvient à conjuguer un niveau d'investissement soutenu - au service de la transition énergétique (LED, IRVE, ISERERENOV'), de la modernisation des réseaux et du soutien aux communes - avec un désendettement complet d'ici 2029. La structure des recettes de fonctionnement, largement assise sur l'Accise sur l'électricité, le FACE et les redevances de concessions, permet de maintenir une épargne brute élevée et de financer l'essentiel des besoins sans recours à l'emprunt. Ainsi, la période 2026-2030 s'annonce comme une phase de consolidation et d'ouverture : consolidation par la disparition de l'endettement et la stabilité des grands équilibres budgétaires ; ouverture par l'orientation résolue vers la transition énergétique et le soutien aux politiques publiques locales. Ce scénario témoigne d'une gouvernance financière prudente et dynamique, garantissant la soutenabilité des choix d'investissement et la solidité de TE38 dans son rôle de service public énergétique.

### Il est proposé aux membres du Bureau :

- De prendre acte de la prospective financière à 5 ans, de 2026 à 2030

### AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 10. Audit financier de fin de mandat

### POINT D'INFORMATION

## VI / RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION

### 11. Atelier énergie - renouvellement Partenariat “Des Mains en Or”

« Des Mains en Or » propose l'animation d'un "Atelier Energie" à destination des citoyens (écoliers, adultes...), des élus ou agents territoriaux.

Cet Atelier a pour objectif de sensibiliser le public au fonctionnement du réseau électrique et aux enjeux de la transition énergétique à travers une maquette interactive. Il vise également à renforcer la cohésion sociale et valoriser le pouvoir des mains à créer en fédérant les participants autour d'un projet commun et porteur de sens.

Dans un contexte budgétaire contraint et en cohérence avec sa politique Sociale et Solidaire, Des Mains en Or souhaite rendre ces ateliers plus accessibles afin d'encourager leur diffusion auprès des habitants. Pour ce faire, Des Mains en Or envisage d'introduire un tarif réduit, facilitant ainsi leur mise en place et maximisant leur impact local, en particulier dans les territoires les plus modestes.

Afin de soutenir cette initiative, Des mains en Or sollicite TE38 pour l'obtention d'une subvention.

La 1ère convention passée avec "Des Mains en Or" s'est avérée fructueuse, avec la réalisation de tous les "Ateliers Energie", des retours à TE38 qui a effectué un contrôle selon l'article 6 de ladite convention et qui répondent pleinement aux objectifs fixés initialement.

De ce fait, TE38 propose de poursuivre son investissement de sensibilisation en finançant 60 % du coût réel de l'animation dans la limite d'un montant maximum de 840 € HT et de l'enveloppe budgétaire, afin de favoriser leur réalisation.

Des Mains en Or s'engage, quant à lui, à proposer une réduction exceptionnelle supplémentaire de 200 € HT en sus, en cas de reste à charge trop élevé pour l'organisateur.

Cette participation vise à alléger le reste à charge de l'organisateur selon la répartition suivante :

	Coût initial (HT)*	Coût après subvention (HT)
1 animation dans une journée	800 € HT	120 à 320 € HT
2 animations dans une journée	1 000 € HT	200 € HT à 400 € HT
1 animation en week end et soirée	1 400 € HT	360 € HT à 560 € HT

*\*Les coûts initiaux des animations peuvent varier en fonction du nombre d'animateurs requis ou d'autres circonstances spécifiques. Toutefois, la subvention ne doit en aucun cas entraîner une augmentation du coût initial.*

Ce projet s'inscrivant pleinement dans les objectifs de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux énergétiques, il est proposé d'apporter une subvention de 30 000 € HT/an pendant 3 ans pour la réalisation de 50 animations environ par an réalisées sur le territoire où TE38 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Dans la mesure où cette subvention constitue un « complément de prix », cette dernière est soumise à TVA.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'attribuer une subvention d'un montant prévisionnel de 30 000 € HT/an pendant 3 ans à Des Mains en Or pour la poursuite de son projet « Atelier Energie » ;

### À L'UNANIMITÉ

**Voix Pour : 25**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur le Président, Bertrand LACHAT, précise que les premiers retours sont positifs et qu'il s'agit d'un dispositif très pédagogique. Il invite les membres du Bureau à se saisir du sujet et à en parler dans leurs communes respectives ou sur leur territoire.

## VII / QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que la salle de pause du 1<sup>er</sup> étage sera indisponible en raison de travaux qui ont lieu au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>ème</sup> étage pendant 9 mois.

### Le Président Bertrand LACHAT rappelle les dates à venir :

- **Le 16 octobre** : le jour de la nuit de TE38, à Saint-Siméon-de-Bressieux
- **Du 18 au 20 novembre** : Congrès des Maires à Paris, TE38 sera sur le stand de TEARA (territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes le mardi de 11h à 13h)
- **Le 24 novembre** : Bureau
- **Le 15 décembre** : prochain Comité syndical à Voreppe

Auxiliaire de séance : Loïc GOUZOU, Chargé des assemblées et des affaires juridiques

Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

